

MEDI'NOV CONNECTION 2024

12^{ème} édition

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES
MEDTECH AU COEUR DE L'ÉCOSYSTÈME SANTÉ

3 & 4 AVRIL 2024  Centre de Congrès de Lyon

VALIDATION D'INSCRIPTION EXPOSANT MEMBRES BIOTECH SANTÉ BRETAGNE



Ce document présente la formule d'exposition, les pass d'accès complémentaires et options de visibilité proposées aux membres BIOTECH SANTÉ BRETAGNE.

Pour valider votre inscription, merci de remplir le bon de commande figurant pages 6 et 7, et de nous le retourner complété et signé comme suit :

- ➔ **Par mail :** info@firstconnection.fr
- ➔ **Par courrier :** First Connection | Médi'Nov 2024
8, rue la Fontaine, 92 120 Montrouge (France)

Sommaire

- Formule d'Exposition p. 1
-
- Les Pass d'Accès Complémentaires p. 1
-
- Les Options de Visibilité Complémentaire p. 2 à 5
-

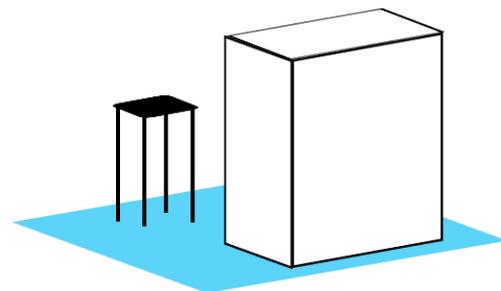


MEMBRES BIOTECH SANTÉ BRETAGNE – Support Comptoir 2 m²

2 000 € HT

La Formule MEMBRES BIOTECH SANTÉ BRETAGNE comprend les prestations suivantes :

- ☑ La mise à disposition d'un support comptoir de 2 m².
- ☑ Mobilier inclus : 1 comptoir, 1 tabouret haut, 1 corbeille à papier.
- ☑ La possibilité de poser un kakemono d'une largeur maximale d'un mètre (100 cm), installé derrière votre comptoir.
- ☑ La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours.
- ☑ 1 pass exposant pour 2 jours incluant l'accès à la pause-café permanente et aux déjeuners.
- ☑ La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement.



LES PASS D'ACCÈS COMPLÉMENTAIRES

PASS EXPOSANT SUPPLÉMENTAIRE — 125 € HT / 1 jour - 250 € HT / 2 jours

Cette option contient les prestations suivantes :

- ☑ 1 pass exposant supplémentaire pour 1 ou 2 jours (au choix), incluant l'accès à la pause-café permanente et au(x) déjeuner(s).



PASS D'ACCÈS SOIRÉE DÎNATOIRE * — 50 € HT / personne

Cette option contient les prestations suivantes :

- ☑ L'accès à la soirée dînatoire de Médi'Nov 2024, temps fort de networking, qui aura lieu le mercredi 3 avril (sur site ou en extérieur).



* Une fois réservé et payé, le pass d'accès à la soirée dînatoire n'est plus annulable ni remboursable.

Augmenter votre visibilité et renforcer votre notoriété grâce à des options complémentaires pour vous démarquer de vos concurrents.

PRODUIT

» VITRINE DE L'INNOVATION *

150 € HT / produit

Cette option contient les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un emplacement dans la vitrine de l'innovation de la zone Médi'Nov LAB pour présenter un produit innovant.
- La description de votre produit associé à votre société et numéro de stand sous forme d'un étiquetage disposé dans la vitrine.



*** Votre produit doit impérativement présenter un caractère innovant (soumis à l'approbation du comité de pilotage avant validation).**

INTERVENTION

» ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE FLASH

250 € HT

Cette option contient les prestations suivantes :

- L'animation d'une conférence flash de 15 minutes au sein du Médi'Nov LAB pour présenter un produit ou une technologie innovante (10 minutes de présentation sous forme de slides et 5 minutes de questions/réponses avec l'audience en fin de session).
- La visibilité de votre conférence flash sur le site internet de l'événement et dans nos campagnes de communication.



» ANIMATION D'UN ATELIER MARCHÉ EXPORT *

750 € HT

Cette option contient les prestations suivantes :

- L'animation d'un « atelier marché export » d'une durée de 45 minutes, vous permettant de présenter les particularités d'accès au marché d'une zone dédiée (15 minutes de présentation sous forme de slides puis 15 minutes dédiées à des témoignages et enfin 15 minutes de questions/réponses avec l'audience en fin de session).
- La visibilité de votre atelier sur le site internet de l'événement et dans nos campagnes de communication.



*** Votre demande devra être validée par le comité de pilotage du congrès, selon les possibilités restantes**

LES OPTIONS DE VISIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE (SUITE)

RESTAURATION

» PAUSE(S)-CAFÉ

2 150 € HT / jour

La pause-café est située au centre du salon et est un lieu de passage fréquent pour tous les participants.

Cette option contient les prestations suivantes :

- ✓ La visibilité de votre société sur la pause-café sous la forme de 2 totems à l'image de votre société.
- ✓ L'impression et la livraison sur site des 2 totems.

Vos tâches :

- ✓ La conception des visuels (pas de conception graphique de notre part).
- ✓ L'envoi des visuels au plus tard 4 semaines avant l'événement.



» DÉJEUNER(S)

2 500 € HT / déjeuner

Les déjeuners réuniront l'ensemble des participants les 3 et 4 avril sur le lieu de l'événement.

Cette option contient les prestations suivantes :

- ✓ Une prise de parole de 5 minutes pour introduire votre société en ouverture du/des déjeuner(s).
- ✓ La visibilité de votre logo sur tous les supports disponibles dans la salle de déjeuner et l'indication que le repas est offert par votre entreprise.

Vos tâches :

- ✓ L'envoi de votre logo au plus tard 4 semaines avant l'événement.



» SOIRÉE DÎNATOIRE *

3 500 € HT

La soirée réunira les participants le mercredi 3 avril après le salon et conclura la première journée de rencontres.

Cette option contient les prestations suivantes :

- ✓ Une prise de parole de 5 minutes pour introduire votre société en ouverture de la soirée.
- ✓ La visibilité de votre logo sur l'ensemble des supports mis en place autour du dîner et l'indication que la soirée est offerte par votre entreprise.

Vos tâches :

- ✓ L'envoi de votre logo au plus tard 4 semaines avant l'événement.



* Cette option est valable pour une seule entreprise.

LES OPTIONS DE VISIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE (SUITE)

PUBLICITÉ

Pour les options portant le symbole «



» AT vous sera envoyé pour validation avant le lancement de la production.

» PAGE PUBLICITAIRE *

1 000 € HT

↳ Plus que 3 pages disponibles !

Le guide visiteur de l'événement est remis à chaque participant à son arrivée à l'accueil. Vous avez la possibilité d'y réserver une page de publicité (format A5 recto), afin de faire la promotion de votre entreprise, d'un produit ou d'une technologie développée par vos soins.

Cette option contient les prestations suivantes :

L'insertion de votre page publicitaire dans le guide visiteur du salon.

Vos tâches :

La conception du visuel (pas de conception graphique de notre part).

L'envoi du visuel au plus tard 5 semaines avant l'événement.

* Cette option est valable pour 4 entreprises au maximum.



» CORDONS DE BADGES *

3 000 € HT

↳ Cette option n'est plus disponible !

Un badge est remis à tous les participants à leur arrivée sur le salon. Vous avez la possibilité d'apposer votre logo sur les cordons des badges.

Cette option contient les prestations suivantes :

L'impression de votre logo sur tous les cordons de badges.

Vos tâches :

L'envoi de votre logo au plus tard 5 semaines avant l'événement.

Caractéristiques du produit :

 Tissu en satin épais recyclé.

* Cette option est valable pour une seule entreprise.



» SACS PUBLICITAIRES *

4 500 € HT

Des sacs sont proposés aux visiteurs à l'accueil, à leur arrivée sur le salon. Vous avez la possibilité de personnaliser les sacs avec votre logo.

Cette option contient les prestations suivantes :

L'impression de votre logo sur les sacs, avec celui de Médi'Nov 2024.

Vos tâches :

L'envoi de votre logo au plus tard 5 semaines avant l'événement.

Caractéristiques du produit :

 Sacs 100 % Made in France.

 Tissu 100 % coton, label Oeko-Tex®.

* Cette option est valable pour une seule entreprise.



» CARNETS PUBLICITAIRES *

3 500 € HT

Des carnets sont proposés en libre-service à l'entrée des salles de conférences pour permettre aux participants de prendre facilement des notes. Vous avez la possibilité de personnaliser les carnets avec votre logo.

Cette option contient les prestations suivantes :

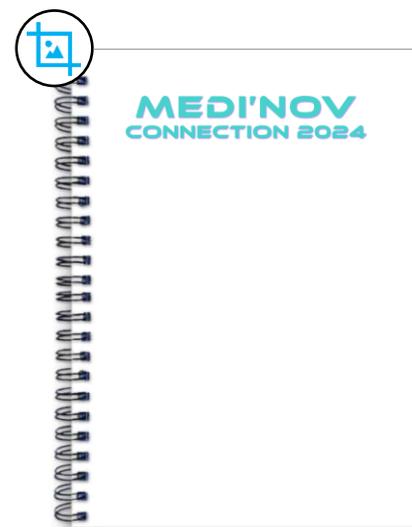
- La personnalisation complète de la couverture des carnets (logo de Médi'Nov 2024 à intégrer dans le visuel).

Vos tâches :

- L'envoi de votre visuel au plus tard 6 semaines avant l'événement.

Caractéristiques du produit :

- Carnets 100 % Made in France.
-  Papier certifié PEFC.
-  Impression sous le label Imprim'Vert avec des encres 100% végétales.



* Cette option est valable pour une seule entreprise.

» STYLOS PUBLICITAIRES *

3 000 € HT

Des stylos sont proposés en libre-service à tous les participants à l'accueil ainsi qu'aux différentes zones stratégiques du salon.

Cette option contient les prestations suivantes :

- L'impression d'un QR code de votre choix et de votre logo sur le clip du stylo, avec le logo de Médi'Nov 2024 placé sur le corps du stylo.

Vos tâches :

- L'envoi de votre logo et du lien de votre QR code au plus tard 6 semaines avant l'événement.

Caractéristiques du produit :

-  Stylo en biopolymères (PHA), biocompatible et biodégradable.



* Cette option est valable pour une seule entreprise.

**Ce bon de commande (pages 6 et 7) valide officiellement
votre inscription à Médi'Nov Connection 2024.**

Merci de cocher votre sélection ci-dessous et de nous renvoyer ce bon de commande
par email ou par courrier selon les informations indiquées sur la première page.

FORMULE D'EXPOSITION

Tarif Unitaire

Formule MEMBRES BIOTECH SANTÉ BRETAGNE - Support Comptoir 2 m²

2,000 € HT

PASS D'ACCÈS COMPLÉMENTAIRES CHOISI(S)

Tarif Unitaire

PASS EXPOSANT SUPPLÉMENTAIRE

Nb de pass exposant pour 1 journée : x 125 € HT

125 € HT

Nb de pass exposant pour 2 jours : x 250 € HT

250 € HT

PASS D'ACCÈS SOIRÉE DÎNATOIRE

Nb de pass : x 50 € HT

50 € HT

OPTION(S) DE VISIBILITÉ COMPLÉMENTAIRE CHOISIE(S)

Tarif Unitaire

VITRINE DE L'INNOVATION

Nb de produits à exposer : x 150 € HT

150 € HT

ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE FLASH (AU SEIN DU MÉDI'NOV LAB)

250 € HT

PAUSE(S)-CAFÉ ○ 1 journée : 2,150 € HT ○ 2 jours : 3,000 € HT

2,150 € HT

DÉJEUNER(S) ○ 1 déjeuner : 2,500 € HT ○ 2 déjeuners : 4,000 € HT

2,500 € HT

SOIRÉE DÎNATOIRE

3,500 € HT

PAGE PUBLICITAIRE **Plus que 3 pages disponibles !**

1,000 € HT

CORDONS DE BADGES **Cette option n'est plus disponible !**

3,000 € HT

SACS PUBLICITAIRES

4,500 € HT

CARNETS PUBLICITAIRES

3,500 € HT

STYLOS PUBLICITAIRES

3,000 € HT

COORDONNÉES DE FACTURATION

| | | | |
|------------------------|----------------|-------|-------|
| SOCIÉTÉ | ----- | | |
| ADRESSE | ----- | | |
| CODE POSTAL | ----- | VILLE | ----- |
| PAYS | ----- | | |
| MENTION COMPLÉMENTAIRE | ----- ----- | | |

RÉCAPITULATIF FACTURATION

| | |
|--|-------------|
| MONTANT HT DE LA FORMULE D'EXPOSITION | € HT |
| MONTANT HT DES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES CHOISIES | € HT |
| MONTANT TOTAL HT | € HT |
| MONTANT TOTAL TTC (TVA à 20 %) | € TTC |
| ACOMPTE À RÉGLER (60 % DU MONTANT TTC) Échéance de paiement : à l'inscription | € TTC |
| SOLDE À RÉGLER (40 % DU MONTANT TTC) Échéance de paiement : 13/03/2024 | € TTC |

SIGNATURE

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant dans les **conditions de participation (cf p.8 et 9)** et en accepter tous les termes. Je joins un acompte à l'ordre de First Connection de 60% du montant total et m'engage à régler le solde avant le **mercredi 13 mars 2024** au plus tard.

Signature et cachet de l'entreprise :

Fait à, le / /

Coordonnées de virement bancaire :

| | | | |
|------------------------|--------------|-----------------------------------|---------|
| Code Banque | Code Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30066 | 10731 | 00020149101 | 16 |
| Domiciliation bancaire | Code BIC | Code IBAN | |
| CIC Montrouge | CMCIFRPP | FR76 3006 6107 3100 0201 4910 116 | |

CONDITIONS DE PARTICIPATION À MÉDI'NOV CONNECTION 2024

1. Organisation

Le Salon Médi'Nov Connection 2024 est organisé par la société First Connection, S.A.R.L. au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 8, rue la Fontaine à 92 120 Montrouge (France), ci-après dénommée l'Organisateur.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisateur met à disposition un stand à un Exposant pendant la durée du Salon. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'Organisateur. Les modalités d'organisation du Salon, notamment la date de début et de fin, sa durée, le lieu où il se déroulera, les heures d'ouverture et de fermeture sont librement déterminés par l'Organisateur qui peut les modifier unilatéralement. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Dates de l'événement

Le Salon Médi'Nov Connection 2024 se déroulera à Lyon (Centre de Congrès), les 3 & 4 avril 2024. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'Organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date si la situation l'impose (arrêté préfectoral interdisant la tenue de la manifestation aux dates prévues). L'Organisateur pourra alors annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription mentionnés au point 4.

4. Cas de force majeure

L'Organisateur peut annuler ou reporter le Salon Médi'Nov Connection 2024 pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report du Salon toutes situations nouvelles sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisibles au moment de la communication du Salon auprès des Exposants, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, qui rendent impossible l'exécution du Contrat ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement du Salon Médi'Nov Connection 2024, ou la sécurité des biens et des personnes. En cas d'annulation par l'Organisateur pour cas de force majeure, le participant s'engage à n'exercer aucun recours contre l'Organisateur après paiement des dépenses engagées, le solde disponible sera réparti entre les Exposants au prorata des versements effectués. En cas de report par l'Organisateur pour cas de force majeure, celui-ci informera les Exposants des nouvelles modalités d'organisation dans les plus brefs délais.

5. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Sont admises à participer toutes entreprises, organismes ou administrations ayant une compétence dans le domaine des technologies médicales. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le mercredi 28 février 2024, le signataire demeure redevable de 50% du montant initial de sa participation, correspondant aux frais engagés par l'Organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'Organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission au Salon Médi'Nov Connection 2024 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement total de la participation doit être réglé au plus tard trois semaines avant l'événement, soit le mercredi 13 mars 2024 dernier délai.

6. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Le montant forfaitaire de participation est de 2 000€ HT, avec la possibilité de sélectionner des pass d'accès et options complémentaires (indiquées sur la validation d'inscription). Ce prix d'inscription au Salon Médi'Nov Connection 2024 comprend les prestations décrites dans les rubriques dédiées de la validation d'inscription.

7. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par le Salon Médi'Nov Connection 2024, sans l'accord préalable de l'Organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux du salon, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toute leur durée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION À MÉDI'NOV CONNECTION 2024 (SUITE)

8. Obligation de résultat

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

9. Utilisation de la plateforme de l'événement

Le participant s'engage à prendre les dispositions nécessaires afin d'accéder à la plateforme de Médi'Nov Connection 2024, mise à disposition par l'Organisateur, afin de faciliter sa participation à l'événement. L'Organisateur ne garantit pas que la plateforme de Médi'Nov Connection 2024 puisse fonctionner de manière continue, sécurisée ou sans erreur ni interruption, et décline toute responsabilité pour son indisponibilité temporaire éventuelle. L'Organisateur ne garantit pas non plus que la plateforme de Médi'Nov Connection 2024 puisse être exempte de virus, infections ou autres codes extérieurs ayant des propriétés destructrices et visant à altérer son bon fonctionnement. Le participant s'engage à ne pas tenter d'interférer au bon fonctionnement de la plateforme de Médi'Nov Connection 2024, notamment par le biais d'interventions susceptibles de perturber, de quelque manière que ce soit, le système informatique en place et accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site internet et aux politiques d'utilisation indiquées sur la plateforme de Médi'Nov Connection 2024.

10. Politique de confidentialité et sécurité des données

Le participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données nécessaires dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ses conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur.

11. Assurances

L'Organisateur est responsable civilement en sa qualité d'Organisateur du Salon Médi'Nov Connection 2024. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Le Centre de Congrès de Lyon répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux journées d'affaires, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant le matériel lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

12. Application du Règlement

L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

13. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.